

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

JH/MB  
OBJET

**Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le contrat relatif à la délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains de la ville de Montereau-Fault-Yonne**

N° D\_153\_2025 (Service de la commande publique)

L'an deux mil vingt-cinq, le 08 décembre à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 01 décembre deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présent(e)s : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme CORNEILLAN, M. STUTZ, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, Mme CAMACHO, M. FELLAH, Mme GAGÉ, Mme IN, M. LEMOINE, M. MALONGA, M. MEBARKI, M. MONIER, Mme SAINTE ROSE, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. DEYDIER, M. JEGO, M. ALBOUY, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absent(e)s représenté(e)s : Mme ADANUR représentée par M. Ertan BELEK, Mme MEUNIER représentée par Mme BOURGEAIS-EL ABIDI, M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON.

Absent(e)s : M. DOURET, Mme LACHEMI, Mme DA FONSECA, Mme ZAIDI.

Secrétaire de séance : M. MALONGA.

~~~~~

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants,
- Vu le Code de la commande publique et notamment son article L. 1121-3,
- Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux en date du 25 mars 2025
- Vu la délibération n°D\_41\_2025 du Conseil municipal en date du 31 mars 2025
- Vu l'avis de la Commission de délégation de service public du 6 novembre 2025,
- Vu l'avis favorable de la 1<sup>ère</sup> commission du 1<sup>er</sup> décembre 2025,
- Vu l'avis favorable de la 4<sup>ème</sup> commission du 4 décembre 2025,

Par une délibération n° D\_41\_2025 en date du 31 mars 2025, la ville de Montereau-Fault-Yonne a décidé de lancer une procédure de délégation de service public pour l'exploitation des marchés forains de la ville.

En application de la réglementation en matière de commande publique, ladite procédure a été lancée le 7 août 2025.

.../...

La Commission de délégation de service public s'est réunie le 6 novembre 2025 pour émettre un avis sur l'attribution de ce contrat.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE à l'UNANIMITÉ (5 abstentions : M. JEGO - M. DEYDIER - Mme PINTO JANEIRO - M. ALBOUY - M. ANKAOUA représenté par Mme PINTO JANEIRO)**

- **D'ATTRIBUER** le contrat annexé à la présente délibération au candidat suivant : **LES FILS DE MADAME GERAUD**
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer ledit contrat et tout document y afférent.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
James CHERON